

Formation ALUR 14h Multi-spécialités

Formation continue obligatoire des professionnels de l'immobilier, loi Hoguet et décret n° 2016-173 du 18 février 2016, parcours multi-spécialités, 14 heures

14 heures Durée	FOAD Asynchrone	129 € Tarif net de taxe	12 mois Accès
---------------------------	---------------------------	-----------------------------------	-------------------------

BLOCS DE COMPÉTENCES

M1	Déontologie, éthique professionnelle et champ d'application	3 h
M2	Non-discrimination dans l'accès au logement	3 h
M3	Patrimoine et transmission	1 h
M4	Fiscalité et location meublée	1 h
M5	Urbanisme, autorisations et limites de propriété	1 h
M6	Performance énergétique et rénovation	1 h
M7	Technique du bâti et construction	1 h 30
M8	Bail commercial et immobilier d'entreprise	1 h
M9	Données, IA et actualité 2026	1 h 30
TOTAL	9 modules · 60 leçons · 14 QCM	14 h

Objectif. Maintenir et actualiser les compétences réglementaires et professionnelles exigées des titulaires d'une carte professionnelle immobilière, dans les conditions fixées par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016.

Modalités. FOAD asynchrone, article D.6313-3-1 du code du travail. Vidéos, supports écrits, cas pratiques. 100 % à distance. Assistance technique et pédagogique par voie électronique.

Sanction. Attestation de formation nominative, délivrée à la fin du parcours après réussite du QCM final, mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation (art. 5 du décret n° 2016-173). Certificat de réalisation et relevé d'assiduité. Aucune certification ni titre professionnel n'est délivré.

Accessibilité. Référente handicap : Vanessa CHABOZ, contact@alur42.fr, 01 84 80 32 90. Toute demande d'aménagement est étudiée sous 6 jours ouvrés.

Public. Toute personne exerçant une activité relevant de la loi Hoguet : titulaire de la carte, dirigeant, directeur d'établissement, salarié, agent commercial ou mandataire. Prérequis : aucun.

Évaluation. Assiduité établie par les relevés de connexion horodatés, exportables. QCM à chaque module : 80 % de bonnes réponses pour passer à la suite, tentatives illimitées. QCM final de 30 questions, réussi à partir de 80 %, tentatives illimitées. Satisfaction recueillie en fin de parcours : note de 1 à 5 et commentaire libre.

Accès. Immédiat après paiement. Plateforme ouverte 12 mois, renouvelable une fois sans frais sur simple demande par e-mail à contact@alur42.fr.

Qualité. Organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation.



La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

Programme détaillé

Chaque module, ses objectifs, puis ses leçons et ses QCM, dans l'ordre où ils se suivent sur la plateforme. Un module se valide par son QCM ; le parcours se clôt par un QCM final de 30 questions.

Accueil · Introduction		avant le module 1
0.1	Bienvenue dans votre formation ALUR 14 heures, multi-spécialités	Leçon
0.2	QCM de positionnement	QCM, 15 questions
0.3	Comment suivre votre formation, pas à pas	Leçon

M1 · Déontologie, éthique professionnelle et champ d'application		3 h, dont 2 h minimum obligatoires · 13 leçons, 3 QCM
Objectifs. Situer les textes qui encadrent vos obligations déontologiques · Identifier les quatre catégories de professionnels concernés et le cas des sociétés · Mesurer les conséquences d'un manquement, du rappel à l'ordre à la sanction · Distinguer éthique et déontologie dans vos décisions quotidiennes Méthodes. Vidéos pédagogiques, cas pratiques commentés, QCM de validation		
1.1	Ce que ce module valide, et ce qui apparaîtra sur votre attestation	Leçon
1.2	Déontologie et éthique : deux mots, deux régimes	Leçon
1.3	Le décret n° 2015-1090 du 28 août 2015 : d'où vient le code, comment il se lit	Leçon
1.4	Article 1er, qui est soumis au code, sociétés comprises	Leçon
1.5	Article 2, l'éthique professionnelle	Leçon
1.6	Article 3, le respect des lois et règlements	Leçon
1.7	Article 4, la compétence, et la formation continue comme devoir	Leçon
1.8	Contrôle des connaissances · Code de déontologie	QCM, 10 questions
1.9	Article 5, l'organisation et la gestion de l'entreprise	Leçon
1.10	Article 6, la transparence, jusqu'à la rémunération	Leçon
1.11	Contrôle des connaissances · Le code de déontologie	QCM, 10 questions
1.12	Article 7, la confidentialité	Leçon
1.13	Article 8, la défense des intérêts en présence et le devoir de conseil	Leçon
1.14	Article 9, le conflit d'intérêts	Leçon
1.15	Articles 10 et 11, la confraternité et le règlement des litiges	Leçon
1.16	QCM de fin de module	QCM, 10 questions

M2 · Non-discrimination dans l'accès au logement		3 h, dont 2 h minimum obligatoires · 14 leçons, 2 QCM
Objectifs. Connaître les critères prohibés et les pratiques à risque en agence · Fixer des conditions de location conformes à la loi · Sélectionner un candidat sur des critères objectifs et traçables · Réagir face à une demande discriminatoire d'un bailleur Méthodes. Vidéos, cas pratiques (refus de location, loyer ciblé), QCM		
2.1	Pourquoi ce bloc a été détaché de la déontologie	Leçon
2.2	Ce qu'est juridiquement une discrimination	Leçon
2.3	Les critères prohibés et l'histoire de leur extension	Leçon
2.4	La vulnérabilité résultant de la situation économique	Leçon
2.5	L'article 1er de la loi du 6 juillet 1989 et la charge de la preuve	Leçon
2.6	Solvabilité oui, situation sociale non	Leçon
2.7	La liste limitative des pièces exigibles	Leçon
2.8	Contrôle du bloc réglementaire	QCM, 10 questions
2.9	Fixer par écrit des conditions de location objectives	Leçon
2.10	L'annonce et la qualification téléphonique	Leçon
2.11	Sélectionner et documenter le motif de refus	Leçon
2.12	La demande discriminatoire du bailleur	Leçon
2.13	Le testing comme mode de preuve	Leçon

M2 · Non-discrimination dans l'accès au logement (suite)		3 h, dont 2 h minimum obligatoires · 14 leçons, 2 QCM
2.14	Le bail conforme au contrat type	Leçon
2.15	Signalements et recours, qui contrôle réellement	Leçon
2.16	Contrôle final du module	QCM, 10 questions

M3 · Patrimoine et transmission		1 h · 4 leçons, 1 QCM
Méthodes. Vidéos pédagogiques, cas pratiques commentés, QCM de validation		
3.1	Les quatre ordres d'héritiers, et pourquoi un ordre exclut le suivant	Leçon
3.2	Ce qu'est l'indivision et comment elle naît	Leçon
3.3	Viager occupé et viager libre : deux prix pour un même bien	Leçon
3.4	Ce que peut faire chacun : usufruitier et nu-propriétaire	Leçon
3.5	QCM de fin de module : Patrimoine et transmission	QCM, 10 questions

M4 · Fiscalité et location meublée		1 h · 4 leçons, 1 QCM
Méthodes. Vidéos pédagogiques, cas pratiques commentés, QCM de validation		
4.1	« Il me restera combien ? » : la question qui décide du mandat	Leçon
4.2	L'exonération de la résidence principale, ce que la loi exonère vraiment	Leçon
4.3	Ouverture : meublé, vide, tourisme, ce que ce module valide et ne répète pas	Leçon
4.4	Le micro-BIC du meublé de longue durée : seuil et abattement	Leçon
4.5	QCM de fin de module : Fiscalité et location meublée	QCM, 10 questions

M5 · Urbanisme, autorisations et limites de propriété		1 h · 5 leçons, 1 QCM
Méthodes. Vidéos pédagogiques, cas pratiques commentés, QCM de validation		
5.1	Ce qu'est un PLU et ce qu'il commande	Leçon
5.2	Le problème qu'on ne voit pas au premier rendez-vous	Leçon
5.3	Rien à signaler : les travaux qui échappent à toute formalité	Leçon
5.4	Qu'est-ce qu'une servitude et comment elle naît	Leçon
5.5	Servitudes légales et servitudes conventionnelles : ce qui change pour l'agent	Leçon
5.6	QCM de fin de module : Urbanisme, autorisations et limites de propriété	QCM, 10 questions

M6 · Performance énergétique et rénovation		1 h · 5 leçons, 1 QCM
Méthodes. Vidéos pédagogiques, cas pratiques commentés, QCM de validation		
6.1	Ce que mesure un DPE, et les six choses qu'il ne mesure pas	Leçon
6.2	Les deux étiquettes, énergie et climat, et la règle de la plus défavorable	Leçon
6.3	Le calendrier tel qu'il est écrit : trois dates, deux territoires, un seul article	Leçon
6.4	Combien de travaux ? La question qui arrive après le diagnostic	Leçon
6.5	Après le chiffrage : la question qui décide vraiment	Leçon
6.6	QCM de fin de module : Performance énergétique et rénovation	QCM, 10 questions

M7 · Technique du bâti et construction		1 h 30 · 4 leçons, 1 QCM
Méthodes. Vidéos pédagogiques, cas pratiques commentés, QCM de validation		
7.1	Le rôle de l'agent : repérer et alerter, jamais diagnostiquer	Leçon
7.2	Ce que l'agent repère sur charpente, toiture et réseaux : cadre et limites	Leçon
7.3	Ce qu'est la VEFA et ce qu'elle change par rapport à une vente classique	Leçon
7.4	Les trois garanties légales et leur point de départ commun, la réception	Leçon
7.5	QCM de fin de module : Technique du bâti et construction	QCM, 10 questions

M8 · Bail commercial et immobilier d'entreprise		1 h · 2 leçons, 1 QCM
Méthodes. Vidéos pédagogiques, cas pratiques commentés, QCM de validation		
8.1	Le champ du statut : quels locaux, quel fonds, quelle immatriculation	Leçon
8.2	Le loyer initial et la révision triennale légale	Leçon
8.3	QCM de fin de module : Bail commercial et immobilier d'entreprise	QCM, 10 questions

M9 · Données, IA et actualité 2026		1 h 30 · 6 leçons, 1 QCM
Méthodes. Vidéos pédagogiques, cas pratiques commentés, QCM de validation		
9.1	Ce que ce module traite, et ce qu'il ne traitera pas	Leçon
9.2	L'annonce engage : les quatre corps de règles avant d'écrire une ligne	Leçon
9.3	Ce qui ne sort jamais de l'agence : la liste, et le raisonnement qui la fonde	Leçon
9.4	Analyser un document long : ce que la machine lit, et ce qu'elle saute	Leçon
9.5	L'année 2026 en une page, et ce que ce module écarte	Leçon
9.6	Le décret n° 2026-310 : une obligation de formation qui n'est pas celle des 42 heures	Leçon
9.7	QCM de fin de module : Données, IA et actualité 2026	QCM, 10 questions

Clôture du parcours		après le module 9
10.1	QCM final du parcours	QCM, 30 questions
10.2	Renouveler votre carte, pas à pas	Leçon
10.3	Votre avis sur la formation	Leçon

PRÊT À COMMENCER ?

Une question sur le contenu, le financement ou votre obligation de formation : un conseiller vous répond.

01 84 80 32 90 · contact@alur42.fr · alur42.fr

